



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 48604

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au sujet du décalage qui existe à la Réunion entre les constructions réelles et les besoins exprimés en matière de logement. En outre, chaque année, près de 5 000 logements sociaux sont financés alors que les besoins des familles les plus défavorisées feraient doubler ce chiffre si les constructions réalisées étaient en adéquation avec la demande. Dans le même temps, les crédits pour la construction sont passés, en l'espace de cinq années, de 430 millions de francs à 260 millions de francs, soit une baisse de presque 40 %, alors que la demande a augmenté. Il le remercie donc de bien vouloir lui indiquer la politique qu'il envisage de conduire dans l'île dans le domaine de la construction de logements sociaux, de façon à satisfaire un besoin fondamental pour les plus démunis.

Texte de la réponse

Face aux enjeux de la croissance démographique et aux besoins des plus défavorisés dans l'île de la Réunion, la politique du logement social mise en place par le Gouvernement est ambitieuse tout en tenant compte des spécificités réunionnaises. C'est ainsi que l'Etat, au travers de la ligne budgétaire unique, est très attentif au rythme de construction dans les départements d'outre-mer et notamment à la Réunion. Les moyens consacrés au logement social s'élèvent ainsi à 661 millions de francs pour l'année 2000 et non à 260 millions de francs comme l'indique l'honorable parlementaire. Pour l'année 1999, les aides de l'Etat en faveur du logement à la Réunion ont été de 534 millions de francs. Cette année, l'effort de l'Etat a donc progressé de plus de 23 %. En 1999, 5 441 logements sociaux à la Réunion ont été construits, réhabilités ou améliorés, ce rythme doit se poursuivre en 2000. Enfin, l'action des fonds régionaux d'aménagement fonciers et urbains (FRAFU), mis en place notamment à la Réunion depuis 1994, devra permettre de faciliter la construction des logements sociaux par anticipation de réserves foncières. L'Etat s'est engagé au titre de XIIe plan, à consacrer 27,1 millions de francs, par an à cette action.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48604

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4093

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7201